



## **%** Présentation de la société de gestion

Créée en 2015, Elige Gestion est une Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP 15000009) présente à Paris et à Lyon.

Elle gère deux véhicules de capital investissement, la SCR Elige Capital (Société de Capital-risque) et le FPCI Elige Capital 2 (Fonds Professionnel de Capital Investissement), tous deux spécialisés dans les opérations de capital-transmission et de capital-développement des « petites » PME françaises (tous secteur d'activité).

La SCR Elige Capital et le FPCI Elige Capital 2 sont souscrits par des investisseurs institutionnels de référence et des investisseurs privés, chefs d'entreprise et familles entrepreneuriales.

Elige Gestion intervient sur un segment spécifique du capital investissement : le Micro-Cap caractérisé par :

- Des entreprises cibles réalisant généralement des chiffres d'affaires compris entre 3 et 30 M€, et plus spécifiquement entre 3 et 15 M€.
- Des tickets d'investissement par dossier compris généralement entre 1 et 3/4 M€.

Ce positionnement spécifique a un impact direct sur la démarche ESG générale mise en œuvre au sein des participations. Ainsi, l'objectif d'Elige est de construire une démarche progressive et en amélioration continue adaptée aux petites entreprises.



## **%** Nos convictions

Elige Gestion est convaincue de l'importance de la prise en compte des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'exercice de son activité et est consciente de ses responsabilités en la matière vis-à-vis de l'ensemble de son écosystème.

L'ensemble de l'équipe de gestion est sensibilisé aux enjeux ESG tant au sein de la société de gestion qu'auprès des entreprises détenues par les véhicules d'investissement qu'elle gère.

L'équipe partage une approche à long terme et une ambition forte dans le développement des entreprises accompagnées : notre équipe favorise la proximité avec les équipes dirigeantes afin de les accompagner dans leurs projets de développement, de structuration et de croissance. Nous avons aussi la volonté de les accompagner dans leur transformation écologique et sociétale.

En particulier, Elige Gestion souhaite faire progresser ses participations sur trois axes prioritaires : la prise en compte de leur impact environnemental, la parité homme/femme et la mise en place d'un dispositif de sensibilisation aux enjeux et bonnes pratiques ESG et sa diffusion aux parties prenantes.

Les principaux engagements d'Elige Gestion vis-à-vis de son écosystème sont les suivants :





# **%** Organisation et moyens dédiés

#### Notre équipe

Elige Gestion a mis en place une équipe ESG dédiée, composée d'un chargé d'affaires senior et d'un directeur associé, chargée de mettre en œuvre une démarche proactive. Elle est soutenue par un Comité ESG, regroupant l'ensemble de l'équipe, qui se réunit plusieurs fois par an, et fixe notamment les objectifs annuels d'amélioration continue tant au sein de la société de gestion que dans le cadre du suivi des participations et de la stratégie d'investissement.

- Au-delà de la participation aux comités ESG, l'ensemble de l'équipe est impliqué dans la démarche ESG
- Elige est signataire de la charte ESG et de la charte Parité de France Invest, dont elle est membre. Les principes et valeurs de ces chartes sont connus et partagés par l'ensemble de l'équipe.
- Depuis 2021, l'équipe est engagée aux côtés de l'association Entrepreneurs dans la Ville, qui accompagne et encourage les talents entrepreneuriaux de jeunes entrepreneurs issus des quartiers populaires.
- Nous partageons au sein de l'équipe des valeurs fortes : la bienveillance, l'épanouissement de chacun et la transparence.
- Ainsi que des bonnes pratiques dans notre quotidien pour limiter notre impact sur l'environnement : recyclage des déchets, recours limité aux bouteilles plastique, limitation des impressions papier et sensibilisation à la pollution numérique.

#### Nos formations

Elige Gestion propose à ses collaborateurs des formations sur les enjeux ESG.

L'enjeu de ce plan de formation et d'acculturation des notions d'ESG est que l'ensemble des collaborateurs puissent comprendre et devenir acteur des décisions prises à ce sujet.

#### Notre politique de rémunération

Conformément au Règlement SFDR (UE 2019/2088), Elige Gestion propose à ses collaborateurs une rémunération variable liée principalement à des critères qualitatifs, dont notamment la contribution à la démarche ESG de la société de gestion et aux objectifs d'amélioration continue qu'elle se fixe.



## **%** Notre approche ESG

Elige Gestion s'inscrit dans une stratégie d'amélioration continue et de progressivité. Nous avons fait évoluer notre approche ESG dans le temps, et continuerons de le faire. Ainsi, la SCR Elige Capital (véhicule constitué en 2015) est classée SFDR Article 6 et n'est que partiellement concernée par la démarche décrite ci-dessous. Néanmoins, des efforts raisonnables ont été déployés pour encourager les sociétés de son portefeuille à progresser sur ces sujets.

La démarche décrite ci-dessous, appliquée par Elige Gestion au FPCI Elige Capital 2, classé SFDR Article 8, s'appuie sur les piliers suivants :

Exclusion sectorielle	Engagement	Suivi quantitatif des performances ESG	Suivi qualitatif des performances ESG
--------------------------	------------	----------------------------------------------	------------------------------------------

#### Politique d'exclusion

Elige Gestion exclut systématiquement certains secteurs d'activité spécifiques lors de la phase d'analyse des opportunités pour des valeurs éthiques et morales :

- Les entreprises dont l'activité commerciale consiste en une activité économique illégale (ex : le clonage humain à des fins de reproduction),
- Les entreprises qui concentrent leurs activités substantiellement sur :
  - o La production et le commerce du tabac (et des produits connexes),
  - o Le financement de la production et du commerce d'armes et de munitions de toute nature que ce soit, spécifiquement conçues pour donner la mort ou provoquer des blessures, et seulement à des fins militaires. Cette restriction ne s'applique pas dans la mesure où ces activités font partie des politiques officielles de l'Union européenne ou y sont accessoires.
  - o Les casinos et entreprises équivalentes.
  - o La recherche, le développement ou les applications techniques relatives aux programmes ou solutions en lien avec des données électroniques, qui ont pour objectif principal (i) de soutenir toute activité incluse dans les secteurs soumis à des restrictions : les jeux de hasard sur internet et les casinos en ligne ou la pornographie ou (ii) qui sont de nature à permettre, de manière illégale d'entrer dans des réseaux électroniques de données ou de télécharger des données électroniques.
- · Certains secteurs des sciences de la vie.

En cas d'investissement ou de soutien au financement de la recherche, du développement ou des applications techniques en lien avec (i) le clonage humain à des fins de recherche ou à des fins thérapeutiques ; ou (ii) des organismes génétiquement modifiés (« OGM »), la Société de Gestion veillera à ce qu'un contrôle approprié soit effectué concernant les questions juridiques, réglementaires et éthiques.

#### Prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

Les risques de durabilité sont analysés et pris en compte durant tout le processus d'investissement. Cette intégration permet de limiter tout événement dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait avoir un impact sur le rendement financier de nos véhicules d'investissements.

Elige Gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives (PAI) dans ses décisions d'investissement. Les PME dans lesquelles nous investissons ne peuvent pas, au vu de leurs activités et de leurs tailles, obtenir les informations nécessaires à une bonne mise en conformité vis-à-vis des RTS. Par ailleurs, la prise en compte des PAI n'est pas obligatoire pour une société telle qu'Elige Gestion au vu de sa masse salariale.

Dans le cadre du FPCI Elige Capital 2, la recherche sur les critères environnementaux et sociaux est réalisée durant l'ensemble du cycle de vie de la participation dans le portefeuille.

#### Pré-analyse ESG

Avant toute prise de participation, l'équipe réalise une pré-analyse ESG afin d'évaluer l'adéquation des valeurs de l'entreprise avec celles d'Elige et la capacité de celle-ci à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en phase avec nos objectifs. Cette pré-analyse est intégrée à la note d'investissement finale et comprend notamment la prise en compte de la politique interne globale de la société de gestion.

En complément, un chapitre ESG et une clause éthique sont intégrés dans l'ensemble des Pactes d'actionnaires.

#### Due Diligence ESG

Elige réalise une due diligence ESG approfondie, complémentaire à la pré-analyse, pré-opération ou dans un délai de 12 mois post investissement. Cet audit nous permet d'évaluer la maturité ESG de l'entreprise, de définir un plan d'actions et d'identifier les axes d'amélioration prioritaires. Nous utilisons pour cela des indicateurs clé de performance (KPIs) qualitatifs ou quantitatifs.

#### Comité d'investissement

Notre comité d'investissement est composé des deux directeurs associés, en tant que membres décisionnaires, et des autres membres de l'équipe. Il se réunit avant chaque prise de décision définitive, autour d'une analyse multicritère de la participation dont l'analyse ESG. Nous prenons ainsi en compte la performance extra-financière au même titre que la qualité du management, le positionnement de la société sur son marché, les indicateurs financiers, ...

Le cas échéant, le plan d'actions et les objectifs d'amélioration prioritaires définis sur la base de l'audit ESG sont présentés au comité d'investissement.



#### Suivi des participations

Les sujets ESG et leurs évolutions sont abordés avec les dirigeants des participations au moins une fois par an en Comité de suivi,

Elige assure un suivi annuel de l'évolution de la maturité ESG des sociétés du portefeuille,

Pour mesurer l'atteinte des caractéristiques ESG promues par le FPCI Elige Capital 2, l'équipe d'Elige Gestion a construit une méthode de suivi alliant spécificité et comparabilité.

Ainsi, l'équipe a, pour chacun des piliers ESG:

- Déterminé un indicateur commun à toutes les participations. Ces 3 indicateurs permettent de comparer et de suivre l'évolution des participations.
- Prévu de déterminer un indicateur spécifique à chaque participation en fonction de leur activité et de leurs enjeux ESG prioritaires. Ces 3 indicateurs permettront de suivre leur performance environnementale et sociale en fonction des spécificités de leurs secteurs d'activités, de leurs business model, de leurs risques en matière de durabilité et de leur maturité en termes de politique environnementale et sociale.

Ces indicateurs seront évalués annuellement pendant toute la durée de l'investissement sur la base des informations transmises par les dirigeants.

#### Cession

La cession de la participation est l'occasion pour l'équipe d'Elige d'évaluer son évolution en matière ESG. Nous proposons aux dirigeants une synthèse de l'évolution des indicateurs ESG. Pour cela, une due diligence pourra être réalisée sur les sujets ESG en fonction du profil de l'entreprise cédée.

De plus, le respect de la stratégie et des indicateurs font l'objet d'un contrôle annuel par la direction d'Elige Gestion



## \*\* Politique d'engagement actionnarial et politique d'exercice des droits de vote

Elige Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial et une politique d'exercice des droits de vote dont les principes sont appliqués dans le cadre de notre politique ESG.

## **%** Contrôles

Le respect de cette politique est intégré dans les contrôles de niveau 1 et les plans de contrôle de niveau 2 et 3 de la société de gestion.

## > Information des clients ou potentiels clients

Elige gestion a à cœur de communiquer de la manière la plus transparente et exhaustive possible avec ses investisseurs sur les sujets financiers ou extra financiers des entreprises en portefeuille.

Nous publions également sur notre site internet :

- Le Rapport article 29 de la Loi Energie Climat,
- La Politique de risques en matière de durabilité,
- La Politique de rémunération,
- La Politique de prise en compte des PAI,
- Politique de gestion des conflits d'intérêts.

# elige